

Code de vie



450-430-5482 poste 1

intervenant@petitpatro.ca

48 boul. Desjardins Est, Sainte-Thérèse,
Québec, J7E1C1

www.petitpatro.ca

Code de vie du Petit Patro

Ce qui suit est ce qu'on appelle « le code de vie ». Nous t'invitons à le lire et à nous questionner au besoin, car tout au long du séjour, tu devras le respecter. Enfreindre une ou des règles peut t'amener à une suspension ou à une fin de séjour. Le respect des règles est essentiel à la poursuite de ta démarche.

Comme nous vivons à plusieurs dans la maison, il est important d'établir des règles claires afin de faciliter la vie de groupe et rendre ainsi le séjour de tout le monde agréable et harmonieux. En tout temps, nous te demandons le respect de tout un chacun.

Pour la protection de tous, des caméras de surveillance sont installées dans les aires communes.

Déroulement du séjour

Un intervenant de suivi te sera attribué. C'est à lui que tu dois te référer pour organiser ton emploi du temps. Cependant, tous les intervenants sont là pour t'aider. Tous les dossiers sont confidentiels, la loi sur la confidentialité te sera expliquée.

Les deux premières fins de semaine de ton hébergement, il n'y a pas de retour à la maison. Pendant ce temps, tes parents et toi prendrez du temps individuellement.

Ce temps ensemble permettra d'apprendre à te connaître et de t'adapter à ton nouveau milieu de vie. Des rencontres familiales seront planifiées avec ton intervenante afin de préparer ton retour à la maison et vous accompagner dans l'atteinte des objectifs du séjour.

Tout au long de ton séjour, tu auras à participer à divers ateliers de groupe. Ta présence à ces activités est obligatoire.

Objet à remettre au bureau des intervenants

Ces objets seront déposés dans un bac à ton nom au bureau des intervenants.

Médicaments : Tous les médicaments, à l'exception de la pilule anticonceptionnelle, ta pompe pour l'asthme ou ton auto-injecteur, doivent être remis à l'intervenant. Tous les médicaments en prise régulière doivent être en dyspill. Un antibiotique doit être dans un contenant identifié par le pharmacien. Les médicaments pris au besoin doivent être dans leur contenant original.

Rasoir : Tu peux le demander au moment de ta douche.

Argent/Objets de valeur : Nous te demandons de les laisser en lieu sûr au bureau des intervenants. Si tu choisis de les garder avec toi, nous ne sommes pas responsables des pertes ou des vols.

Nourriture: Aucune nourriture n'est autorisée dans les chambres. Si tu en as avec toi, tu dois les remettre dans ton bac.

Cellulaire, montre intelligente, ordinateur et appareils électroniques

- Tu peux les prendre le matin lorsque ta routine est terminée
- Le soir tu dois les remettre au bureau à 21h00 la semaine et 22h00 la fin de semaine
- Ils sont interdits à l'heure du repas, en temps individuel, durant les tâches ou les ateliers
- Aucune prise de photo ou vidéo n'est autorisée.
- Les appareils sont autorisés seulement au rez-de-chaussée dans les pièces communes.
- L'utilisation des écouteurs est obligatoire.

Tu auras droit à un seul avertissement, ensuite au prochain non-respect d'une règle tous tes appareils te seront confisqués pour une période déterminée.

WiFi: Le wifi est activé de 7h à 22h tous les jours.*

*Des restrictions peuvent être appliquées en cas de mauvaise utilisation.

Télévision, film, jeux vidéo et musique

La télévision est permise lors de tes temps libres. Les films et jeux vidéo classés admission générale ou 13 ans ne contenant pas de violence et sexualité sont permis. Aucun film d'horreur.

Il est possible d'apporter ta console de jeux, réfère-toi à ton intervenant pour prendre des ententes.

La musique à l'extérieur n'est pas permise.

Les sorties avec tes amis(es) et les visites

À chaque sortie, tu devras remplir un formulaire de demande de sortie; celle-ci doit être planifiée d'avance et autorisée par l'intervenant en présence.

Aucune visite n'est autorisée. Nous demandons à tes parents de téléphoner à la ressource avant de se présenter. Ils peuvent te rejoindre en tout temps sur la ligne des intervenants 450-430-5482 poste 1.

Tenue vestimentaire

Aucun signe d'appartenance à un « gang » n'est toléré au Petit Patro. Les vêtements ou accessoires à connotation sexuelle ou reliée à la consommation sont également défendus.

Une tenue décente est exigée en tout temps. Les vêtements doivent couvrir les sous-vêtements. On te suggère de ne pas te promener pieds nus dans la maison et tu dois obligatoirement porter des chaussures ou sandales lorsque tu vas dehors.

Tout vêtement inadéquat sera confisqué sur-le-champ. Il n'est pas autorisé de porter un maillot de bain ou être torse nu autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Routine du matin

Puisque nous favorisons l'autonomie, nous te demandons d'avoir un réveille-matin.

Nous te demandons de respecter l'horaire des autres en ne faisant pas trop de bruit.

Ta routine implique de faire ton lit, ramasser ta chambre, déjeuner, être habillé et avoir fait ton lunch.

Ta chambre

Nous te demandons de la garder propre: faire ton lit le matin, ramasser tes choses (rien qui traîne au sol), sinon il y a risque de tornade!

Sur les endroits réservés à cet effet, tu peux décorer ta chambre avec des affiches ou photos acceptables.

Nous te demandons de ne pas entrer dans la chambre des autres.

Douche

Nous te demandons de prendre une douche tous les jours et de respecter le moment convenu.

Tu dois être habillé convenablement pour te rendre à la douche et lorsque tu en sors. Il faut tout ramasser après utilisation de la douche: débarbouillette, serviette, effets personnels.

Prévention des virus

Nous te demandons de te laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon. C'est nécessaire de le faire lorsque tu entres dans la maison et avant les repas.

Lavage

Il est obligatoire de faire ton lavage au moins une fois par semaine.

Tu dois t'assurer d'avoir terminé ton lavage avant 21h00.

Les repas/collation

Le menu est habituellement établi à l'avance et nous te demandons de respecter ce qui est prévu. On te demande d'être présent à la table. Le port de la casquette, chapeau ou capuchon n'est pas toléré à la table durant les repas. Nous te demandons que tous aient terminé leur repas avant de sortir de table.

Les boissons énergisantes ne sont pas permises.

Il est seulement permis de manger à la cuisine.

La collation ne remplace pas un repas. En tout temps, tu peux manger des fruits ou des légumes.

Les tâches

Une tâche te sera attribuée, tu devras la faire tous les jours après le souper. Réfère-toi au tableau de tâches.

Tu devras aussi participer au ménage de la maison et au ménage de ta chambre quotidiennement.

Période de temps individuel

Du lundi au jeudi, de 18h30 à 19h00, tu as une période individuelle de 30 minutes à la cuisine en silence.

Tu devras prioriser tes travaux scolaires. Si tu n'en as pas, tu dois t'occuper avec ton carnet personnel sinon faire une activité individuelle (dessin, lecture, écriture...)

Suivi scolaire

Nous établirons contact avec la personne-ressource de ton école pour connaître ton parcours scolaire et faire le suivi nécessaire.

Si tu es suspendu de l'école, tu devras avoir des travaux à faire, car ton horaire scolaire sera entièrement repris au Petit Patro.

Pour chaque période manquée à l'école, tu devras reprendre le soir un minimum de 45 minutes par période manquée.

Cigarette/vapoteuse

Tu dois vapoter/fumer à l'endroit désigné, un seul jeune à la fois. Tu dois disposer de tes mégots de cigarettes de façon sécuritaire, réfère-toi à l'intervenant. Nous te demandons de rester debout, aucune chaise n'est permise.

- Cigarette, vapoteuse, briquet et allumette doivent être remis au bureau lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Ta routine du matin doit être terminée avant de sortir fumer.
- Il est interdit de partager ta cigarette et ta vapoteuse.
- Dernière sortie pour fumer à 21h20 la semaine et 22h20 la fin de semaine.

*Tes parents doivent être au courant que tu vapotes ou fumes la cigarette pour avoir accès au coin fumeur.

Consommation

Une consommation au Petit Patro ou une possession de drogue ou d'alcool sur les lieux entraînera une suspension ou une fin de séjour. Dans le cas d'une possession, une déclaration policière pourrait être faite.

Tout matériel associé à la consommation sera confisqué et remis à la fin du séjour.

Agressivité

Aucun comportement agressif, verbal ou physique n'est toléré.

Relation sexuelle

Les relations sexuelles sont interdites.

Contact physique

Les contacts physiques, le tirailage et les câlins ne sont pas acceptés.

Langage

Un langage adéquat est de mise en tout temps. Tout propos dénigrant (vulgaire, raciste, sexiste, homophobe, intimidant, violent...) et blasphématoire est interdit.

Teinture, tatouage, piercing

Toute coloration, perçage ou tatouage doit être fait à l'extérieur du Petit Patro. Nous te suggérons de faire appel à des professionnels et d'en parler à tes parents.

Prêts

Le prêt de vêtements et autre effet personnel n'est pas suggéré. Nous ne sommes en aucun cas responsables de la disparition des objets que tu as prêté à d'autres jeunes. Nous ne pouvons pas les récupérer à ta place.

Nous te souhaitons un agréable séjour!

